



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, ce **8 juillet 2024** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 3 février 1998 ;

Attendu que le conseil juge opportun de modifier le règlement de lotissement afin de faire une mise à jour;

Attendu qu'une résolution (2023-08-8649, projet de mise à jour du règlement de lotissement) a été adopté à cet effet par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2023;

Attendu qu'un avis de motion est donné sur le premier projet de règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, par le conseiller Renald Drouin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet du règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, soit adopté.

ADOPTÉE

Vraie Copie Conforme, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Émilie Guillemette, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton adoptera lors de la séance du 8 juillet 2024, le projet de règlement # 2024-258 « Règlement concernant un amendement du règlement de lotissement 97-028. »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 8 juillet 2024.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à East Broughton, ce **8 juillet 2024**

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Broughton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 2024-258 au bureau municipal situé au 600. 10e avenue, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière